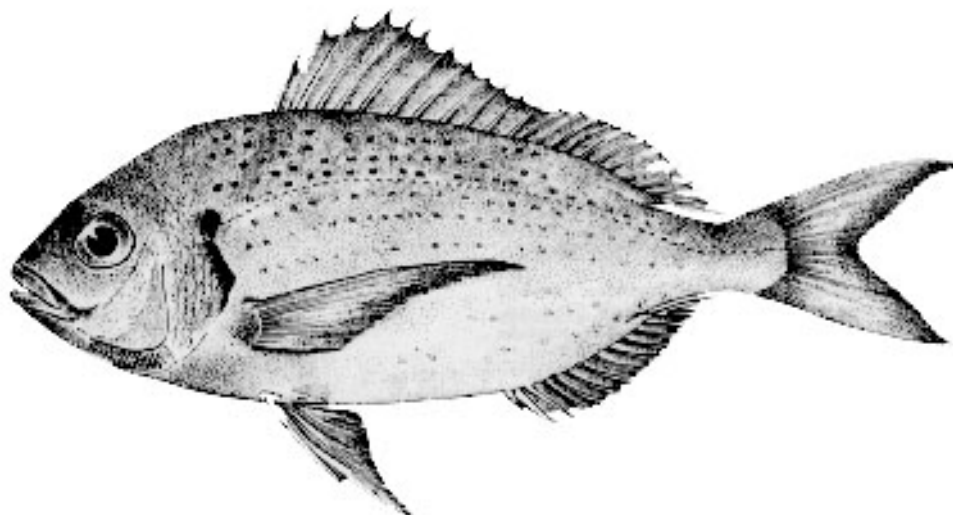


La création de cadres de concertation des acteurs de la pêche :
élaboration d'un modèle reproductible d'aménagement des pêcheries
et renforcement de l'installation des CLPA

Projet : USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance
Rapport d'activités 4^{eme} trimestre (01 Novembre 2009 au 31 janvier 2010)



idee
CASAMANCE

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance
BP 120
Ziguinchor
33 991 45 92
info@ideecasamance.org
ideecasamance@arc.sn
Banque CBAO 204 36 400 265

www.ideecasamance.org

Faits marquants du quatrième trimestre

Le quatrième trimestre est marqué par quatre événements :

- l'installation de 22 collèges dans les 07 collectivités locales de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda.
- la proposition par la commission d'installation des aires protégées de la première aire protégée de la zone de pêche Boudié/Balantacounda, celle de Sindina d'une superficie de quelque 360 hectares. L'aire protégée de Sindina est une bande qui relie la rive Nord (1 120 mètres de large) à la rive Sud (845 mètres de large).
- la tenue le mardi 29 décembre 2009 de la première réunion du Cadre de Concertation de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda.
- L'organisation de deux ateliers sur le mareyage, la postcapture, l'hygiène et la commercialisation des produits halieutiques de la ria Casamance.

Nous avons reçu notre quatrième tranche de paiement le 12 janvier 2010.

La zone d'intervention

La zone de pêche pilote de Boudié/Balantacounda comprend les Communautés Rurales de Djiredji, Bambali, Kaour, Djibanar, Simbandi Balant et les Communes de Goudomp et Diattacounda.

Le projet USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance intervient actuellement dans les régions de Ziguinchor et Sédhiou, couvre 04 départements (Sédhiou, Goudomp, Ziguinchor, Bignona), 09 arrondissements et intervient dans les 17 Communautés Rurales de Djiredji, Djibanar, Adéane, Niaguis, Ouonck, Coubalan, Enampore, Karthiack, Mlomp, Djinaki, Djibabouya, Bemet Bijini, Bambali, Simbandi Balante, Yarang Balante, Mangaroungou Santo et Simbandi Brassou avec les 05 communes de Goudomp, Ziguinchor, Marsassoum, Samine Escale et Diattacounda.

Nous concentrons nos activités dans la zone de pêche pilote de Boudié/Balantacounda avec la mise en œuvre de la stratégie développée pour assurer l'application de la réglementation en vigueur. En même temps nous continuons de sensibiliser et d'informer les acteurs de la pêche dans les autres collectivités locales.

Les activités réalisées

Nous avons organisé à Sédhiou une réunion d'harmonisation et d'évaluation avec l'inspecteur du Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Ziguinchor et l'inspecteur du Service Régional des Pêches Continentales de Sédhiou. Nous avons profité de cette occasion pour formuler les termes de référence des deux ateliers prévus sur l'hygiène, la manutention, la commercialisation et l'environnement de la postcapture des produits halieutiques.

Des réunions mensuelles d'harmonisation, d'évaluation et de renforcement de capacités ont eu lieu avec les relais à Goudomp. Les relais ont à leur tour organisé des réunions avec les acteurs de la pêche au sein de chaque collectivité locale. De ces réunions sont créés des collèges (organisations des acteurs de la pêche selon l'activité professionnelle) au sein de chaque collectivité locale. Ainsi,

22 collèges sont installés dans Goudomp (6), Djibanar (3), Diattacounda (3), Djiredji (2), Bambali (2), Kaour (3) et Simbandi Balante (3).

Durant ces réunions, les acteurs de la pêche et les représentants des collectivités locales ont dénommé la zone de pêche pilote : zone de pêche de Boudié/Balantacounda. Cette attribution implique d'avantage les populations des deux rives de la zone de pêche et évite une trop grande prépondérance du nom de Goudomp.

Les émissions de la radio communautaire Pkumel, basée à Goudomp, a joué un grand rôle dans la communication.

Le mardi 29 décembre 2009 s'est tenu la première réunion du Cadre de Concertation de la zone de pêche (CCP) de Boudié/Balantacounda. Le CCP de Boudié/Balantacounda réunit les représentants des collèges (22), des conseils ruraux et communaux (7), des CLCOP (5) et commissions de pêche (2) et les relais (7), soit 43 personnes. Le CCP est conseillé par le Service Régional des Pêches Continentales de Sédhiou et un représentant des Eaux et Forêts.

La stratégie d'application de la réglementation repose sur deux piliers :

- Comités Villageois de Gestion (acteurs et populations)
=> Une autorégulation (« FANSOUNG-CHARIANGHO ») qui est estimée pouvoir résoudre jusqu'à 80% des problèmes au niveau local (village)
- Embarcation et hors bord (moyens de suivi)
=> Des sorties de l'embarcation du CCP, sous l'autorité du Service de Pêche (ou autres agents assermentés) impose le respect de la réglementation (Loi ou convention locale) aux récalcitrants ou étrangers.

Une lettre est envoyée aux PCR et Maires avec la demande d'organiser une réunion avec les chefs religieux, de village et de quartier pour appuyer les comités villageois et de leur donner plus d'autorité.

Ces esquisses sont approfondies durant la deuxième réunion du CCP le jeudi 21 janvier 2010. Il est alors décidé de confier la gestion de l'embarcation à la délégation de Goudomp : les 6 collèges, la Mairie et le Relais. L'embarcation sera basée à Goudomp et les sorties sont planifiées par le CCP de telle sorte que chaque collectivité locale peut en bénéficier à tour de rôle.

Une question reste à approfondir avec le spécialiste des conventions locales de USAID/Wula Nafaa : à qui confier l'embarcation et la gestion de la zone de pêche ? Il est en premier lieu décidé de créer une association et un comité directeur est élu qui agira comme bureau. Ainsi sont élus deux commissions : une commission de gestion de l'embarcation et une commission en relations extérieures et en communication.

L'assemblée n'a pas trouvé consensus sur la gestion de l'aire protégée de Sindina. Une esquisse avec une réglementation bien précise sur l'utilisation des rangées de piquets qui se trouvent dans l'aire protégée et auxquelles sont attachées les filets filtrants à crevettes sera proposée à la prochaine réunion du CCP.

Les ateliers :

Le samedi 12 décembre 2009 s'est tenu à Santa Yalla de Ziguinchor l'atelier de concertation entre mareyeurs, transformatrices, usines, producteurs de glace et les services de pêche. Les contraintes et besoins des différentes filières de la pêche sont passés en revue, mais la conclusion finale peut se résumer qu'une meilleure coopération doit s'installer entre acteurs de la pêche et les agents du Service de pêche et que les acteurs de la pêche doivent impérativement s'organiser en structures professionnelles. En améliorant les conditions postcapture la crevette peut augmenter de qualité et être vendue plus chère avec une option de certification. Voir aussi le PV de la réunion.

Le mardi 19 janvier 2010 s'est tenu à Santa Yalla de Ziguinchor l'atelier sur l'hygiène, la qualité et l'agrément d'exportation vers l'UE. Un représentant de la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) en collaboration avec l'inspecteur du Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Ziguinchor et l'inspecteur du Service Régional des Pêches Continentales de Sédhiou a présidé l'atelier.

Les conclusions se résument comme suit :

On constate que la crevette est de plus en plus vendue sur le marché dit mondial (Dakar, Gambie, Guinée Bissau). On estime que actuellement 40% de la production de crevettes n'entre plus dans les usines basées à Ziguinchor. C'est l'usine qui donne de la glace aux producteurs et avec leur fermeture il y aura moins de glace disponible. La fermeture entraîne aussi une importante proportion de femmes journalières au chômage.

Les coûts de la glace et de la collecte des crevettes par les usines sont déduits du prix d'achat et donc payé par les producteurs. L'inspecteur Diop a avancé ses expériences dans le Sine Saloum que après avoir fait ses calculs il sera fort possible et moins onéreux aux producteurs d'acheter eux-mêmes la glace et organiser le transport.

Ces conditions de travail n'améliorent pas les conditions d'hygiène et détériorent les relations entre usines et producteurs. Les usines rencontrent de plus en plus de difficultés à respecter les critères de l'agrément parce que de moins en moins de crevettes sont proposées à l'usine et cela dans des conditions discutables.

Il faut donc impérativement que les acteurs de la pêche s'organisent pour avoir accès à l'appui des partenaires au développement et pouvoir désigner des délégations qui peuvent se mettre autour de la table avec les usines.

Il faut au plus vite installer une synergie entre producteurs et usines pour éviter le risque de fermeture des usines.

L'activité environnementale :

L'approche écosystémique des pêches fusionne deux modèles liés mais susceptibles de converger. Le premier est la gestion de l'écosystème qui consiste à protéger et à préserver la structure et les fonctions de l'écosystème en intervenant sur les composantes biophysiques de l'écosystème (par exemple en créant des aires marines protégées, en diminuant les prises (accessoires) de juvéniles ou en organisant des activités communautaires de reboisement de la mangrove). Le second est la gestion halieutique, qui consiste à procurer de la nourriture et des moyens de subsistance ou des revenus à l'homme en gérant les activités de pêche. La pêche est partie intégrante d'un écosystème dont la santé de l'un affecte l'autre. Cette approche voit dans l'homme une composante essentielle de l'écosystème dans lequel la pêche prend place, et elle s'intéresse

principalement aux interactions à l'intérieur du système. Il est alors essentiel que l'homme non seulement est conscient de la fragilité de l'écosystème dont il est parti intégrante mais qu'il maîtrise aussi la tactique pour participer à sa sauvegarde. Cette attitude nécessite un savoir faire spécifique, appuyé par une collaboration entre les différents échelons de la société et basé sur une connaissance approfondie de la diversité des types d'exploitation.

L'activité environnementale est un outil mis à la disposition de la collectivité locale pour inciter pareil collaboration et développer un savoir faire communautaire.

Un jury composé de l'Inspecteur Régional de l'Environnement de Ziguinchor et du dispositif d'appui technique aux CLCOP de la région de Ziguinchor a élu les trois lauréats :

1^{er} prix et 270.000 Francs : Djinaki

2^{eme} prix et 150.000 Francs : Goudomp

3^{eme} prix et 100.000 Francs : Ouonck

Les critères de choix sont :

- Activité innovante
- Activité pérenne
- Nombre de participants
- Activité liée à la pêche
- Implication du Conseil Rural/Mairie

La communauté Rurale de Djinaki va utiliser les fonds pour :

- La sensibilisation dans 05 villages
- Visites d'échange avec le Blouff sur l'autre rive du bolon de Baila
- Visites d'échange avec le Sine Saloum pour rencontrer les systèmes d'organisation des acteurs de la pêche et de techniques de pêche (pêche à branchages)

La commune de Goudomp va utiliser les fonds pour l'achat des chaises dont la location va créer un fonds de roulement.

La communauté Rurale de Ouonck va utiliser les fonds pour la création d'un fonds de roulement (tontine) pour satisfaire à tour de rôle les besoins des acteurs de la pêche.

Evaluation et redressements

Le cadre de concertation de la zone de pêche (CCP) de Boudié/Balantacounda est maintenant installé et fonctionnel. Il est composé de 43 membres qui représentent des 07 collectivités locales les Conseils Ruraux (5) et Communaux (2), les CLCOP (5) ou commissions communales responsable de la pêche (2), les relais (7) et les collègues (7).

Conforme à l'approche du programme GIRMaC, le CCP peut être considéré comme une émanation des communautés locales de pêche avec les représentants des acteurs de la pêche et de la société civile. Le CLPA étant de statut semi-publique, le CCP se distingue comme le Conseil Local des Pêcheurs (CLP) par son statut juridique, sa composition, ses objectifs spécifiques et ses

missions. Il s'agit d'une structure privée (association ou coopérative) des communautés de pêche artisanale et de la société civile d'une localité, qui est autonome en matière d'identification et de mise en œuvre d'initiatives locales de cogestion des ressources halieutiques avec l'Etat. Le CCP a pour mission l'identification, la formulation et la mise en œuvre d'initiatives locales de cogestion des ressources marines et côtières de manière équitable et transparente.

Le CCP est structuré en un organe de gestion administrative et financière (bureau) et en commissions ad hoc. Les commissions sont principalement chargées d'assister le bureau dans la mise en œuvre des activités de l'initiative identifiée. Elles contribuent aussi aux activités d'accompagnement notamment de suivi, contrôle et surveillance, de suivi-évaluation, d'information, communication et sensibilisation, de formation, de recherche participative, de gestion des conflits, de génération de revenus, de solidarité sociale et de reconversion pour assurer la pérennisation des activités de cogestion des ressources.

Le statut juridique, le rôle, le fonctionnement et les relations avec les collectivités locales et l'administration doivent encore être approfondies.

La deuxième phase du projet USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance sera essentiellement consacrée à l'élaboration d'une convention locale et à la mise en œuvre de la stratégie de l'application de la réglementation en vigueur dans la zone de pêche de Boudié/Balantacounda.

Les activités ad hoc

- a) Dans le cadre d'améliorer la commercialisation des produits halieutiques, nous avons assisté à l'atelier Biodivalloc à Dakar les 3 et 4 novembre 2009 qui c'est concentré autour des produits de terroir. Dans ce même contexte nous avons activement participé à la préparation de la réfection des bâtiments de fumoirs à Goudomp, une collaboration entre USAID/Wula Nafaa et ProCas. Pour des raisons pas encore claires, IDEE Casamance est écartée de cette intervention.

Ziguinchor, 31 janvier 2010